

CONTRIBUTION DE GRAND PARIS SUD ECO-CITOYEN (GPSE)

au PROJET DE TERRITOIRE de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION« GRAND PARIS SUD »

1. Présentation du collectif, premières rencontres

Le collectif « **Grand Paris SudEco citoyen** », créé début 2016, regroupe, à ce jour, une dizaine d'associations agissant, dans le périmètre de la nouvelle agglomération, sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie, de la promotion du développement durable.

Il a pour objectif de faire entendre, au prisme du développement durable, une voix de la société civile, citoyenne et associative, pour toutes les questions qui détermineront les politiques mises en œuvre par la nouvelle agglomération, au moment de sa création comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, social, environnement...

Citoyen car nous voulons contribuer à une démocratie citoyenne vivante, favoriser des formes nouvelles de participation démocratique en donnant toute sa place à la société civile.

Eco-citoyen car nous souhaitons contribuer à la création d'un territoire durable plus respectueux des ressources naturelles, des populations, de l'environnement et du cadre de vie.

C'est dans ce but que :

- Nous avons déjà rencontré les responsables de l'agglomération les 24 mai et 30 juin 2016 pour échanger nos points de vue ;
- Nous déposons la contribution de notre collectif au débat en cours sur le projet de territoire de la communauté d'agglomération.

Chaque association, membre de notre collectif, déposera aussi en complément si elle le souhaite, sa propre contribution relative à son périmètre thématique et géographique.

2. Les atouts et faiblesses de notre territoire

Notre agglomération possède des ressources naturelles, matérielles et humaines très importantes, une population jeune et plutôt instruite, des infrastructures industrielles et scientifiques importantes, des patrimoines forestier et agricole exceptionnels, etc.

Mais tout cela ne suffit pas à constituer une agglomération homogène et dynamique. En effet :

- Les anciennes villes nouvelles d'Evry et Sénart se sont développées au gré des Opérations d'Intérêt National (OIN), sans toujours une cohérence d'ensemble ;
- Les frontières visibles (fleuves, voies de communication) ou invisibles (disparités sociales, disparités des services, ...) sont fortes.

Pour l'instant, le territoire de Grand Paris Sud n'est encore qu'une définition administrative, recouvrant des réalités très diverses.

L'enjeu est donc de créer les conditions d'une nouvelle dynamique territoriale forte répondant aux besoins de la population de l'agglomération et s'appuyant sur sa participation active.

C'est une opportunité pour inventer un nouveau modèle d'agglomération durable.

3. Nos observations sur le projet de territoire

Une absence de diagnostic

Tout d'abord, on ne peut que regretter, dans l'état actuel d'élaboration du projet de territoire, qu'un diagnostic approfondi du territoire n'ait pas été réalisé pour définir ses points forts, ses points faibles, les risques et les opportunités.

Une présentation appuyée sur une série de données statistiques, telle qu'elle nous a été transmise, ne suffit donc pas.

On peut cependant percevoir en filigrane des forces et des faiblesses du territoire, mais avec trop peu d'analyse de celles-ci.

Cette étape préalable est pourtant indispensable pour dégager avec pertinence les pistes d'action.

Une véritable implication des communes dans une cohérence globale est nécessaire

Le projet de territoire de l'agglomération doit être un projet communautaire pour lequel nous attendons la plus grande implication de chaque commune. Nous avons noté avec satisfaction qu'un débat d'idées sur ce projet a été organisé en juin dans chaque commune de l'agglomération, sous son impulsion, c'est une première avancée.

Mais il faudra éviter par la suite que chaque commune ne se replie sur son aire d'action propre.

La condition pour que se construise une identité de la nouvelle agglomération reconnue par tous est la participation active et constante des communes à une dynamique territoriale de l'agglomération.

Cela suppose des avancées importantes dans la répartition et la mise en commun des compétences, la volonté politique de chaque commune de s'inscrire dans une démarche collective, « communautaire », y compris sur son territoire, le recours aux outils institutionnels facilitant la mutualisation. La mise à l'étude d'un Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération nous paraît impérative à cet égard.

Des dynamiques locales : une construction prioritaire

Le projet de territoire de l'agglomération doit soutenir une logique endogène de développement local. Celle-ci est différente par nature de celle d'aménagement du territoire, de type exogène, induite par les Contrats d'Intérêt National et les diverses OIN qui lient la communauté d'agglomération.

Nous ne voulons pas que la puissance de ces projets portés par l'Etat conduise à l'étouffement ou à la marginalisation des dynamiques locales de développement territorial.

En cas de contradiction ou de tension, celles-ci devront être résolues dans l'équilibre et le respect des forces locales.

Une démarche qualitative de développement durable

La nouvelle agglomération doit s'engager résolument et entièrement dans une démarche qualitative de développement durable sur tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux, et mettre en œuvre une gouvernance « citoyenne » de sa dynamique.

Il n'est plus possible de repousser à plus tard un tel choix, le changement climatique, la dégradation actuelle accélérée des biosystèmes, la surconsommation des ressources naturelles de la planète, les catastrophes naturelles à nos portes mêmes (cf. les dernières inondations), ... nous l'imposent.

C'est pourquoi le projet de territoire doit déterminer des chemins dans ce sens, des objectifs précisément définis et des tableaux de bord permettant de mesurer les progrès accomplis.

Grand Paris Sud Eco Citoyen (GPSE)

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

Les associations membres du collectif :

- Association de défense de l'environnement de Sénart (ADE Sénart)
- Association de défense des intérêts des riverains des ZA de Sénart (ADIR Sénart)
- Association pour la reconnaissance de Noisement et la sauvegarde de son environnement naturel (ARNASSEN)
- Corbeil-Essonnes environnement (CEE)
- Développement durable notre avenir (DDNA)
- Evry environnement
- Evry Village
- Soisy-Etiolles environnement (SEE)